



Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 avril 2008

PRESIDENT : Monsieur François de MAZIERES

Sont présents :

M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Jean-Philippe MALLE (pouvoir de Mme Martine ARNAL), M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET pouvoir de M. Georges DUTRUC-ROSSET), Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Ludovic JAMET, M. Gilles CURTI, M. Philippe LEQUAIN, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Jean Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Edmond GRONDIN, M. Etienne ERASIMUS, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, M. Arnaud MERCIER, Mme Magali ORDAS, M. Roland de HEAULME, M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Absents excusés :

Mme Martine ARNAL, pouvoir à M. Jean-Philippe MALLE,
M. Georges DUTRUC-ROSSET, pouvoir à M. Jean-Roch GAILLET,

Secrétaire de séance : Monsieur Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 03 avril 2008

Date d'affichage de la convocation : 03 avril 2008

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 33

N° de l'ordre du jour :

2008.04.02 : Election des vice-présidents.

- M. le président, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Le président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L. 2122.4.1, L. 2122-5, L. 2122-6, L. 2122-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, invite le conseil à procéder, à l'élection des vice-présidents, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Election du 1^{er} vice-président

Il a été procédé, sous la présidence de **M. François de MAZIERES**, élu président, à l'élection du **1^{er} vice-président**.

Est déclaré candidat, **M. Jean-Jacques LASSERRE**.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne

33

A DEDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître

0

RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés

33

Majorité absolue

17

A obtenu : **M. Jean-Jacques LASSERRE** : trente trois voix (33)

M. Jean-Jacques LASSERRE ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été proclamé 1^{er} vice-président et a été immédiatement installé.

Absent pour la délibération : néant.

Election du 2ème vice-président

Il a été procédé, sous la présidence de **M. François de MAZIERES**, élu président, à l'élection du **2ème vice-président**.

Est déclaré candidat, **M. Jean-François PEUMERY**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne

33

A DEDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître

0

RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés

33

Majorité absolue

17

A obtenu : **M. Jean-François PEUMERY** : trente trois voix (33)

M. Jean-François PEUMERY ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été proclamé 2ème vice-président et a été immédiatement installé.

Absent pour la délibération : néant.

Election d'un vice-président

Il a été procédé, sous la présidence de **M. François de MAZIERES**, élu président, à l'élection d'un **vice-président**.

Est déclaré candidat, **M. Hervé HOCQUARD**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne

33

A DEDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître

0

RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés

33

Majorité absolue

17

A obtenu : **M. Hervé HOCQUARD** : trente trois voix (33)

M. Hervé HOCQUARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été proclamé vice-président et a été immédiatement installé.

Absent pour la délibération : néant.

Election d'un vice-président

Il a été procédé, sous la présidence de **M. François de MAZIERES**, élu président, à l'élection d'un **vice-président**.

Est déclaré candidat, **M. Claude VUILLIET**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne

33

A DEDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître

0

RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés

33

Majorité absolue

17

A obtenu : **M. Claude VUILLIET**: trente trois voix (33)

M. Claude VUILLIET ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été proclamé vice-président et a été immédiatement installé.

Absent pour la délibération : néant.

Election d'un vice-président

Il a été procédé, sous la présidence de **M. François de MAZIERES**, élu président, à l'élection d'un **vice-président**.

Est déclaré candidat, **M. Daniel LE RUDULIER**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne

33

A DEDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître

0

RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés

33

Majorité absolue

17

A obtenu : **M. Daniel LE RUDULIER**: trente trois voix (33)

M. Daniel LE RUDULIER ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été proclamé vice-président et a été immédiatement installé.

Absent pour la délibération : néant.

Election d'un vice-président

Il a été procédé, sous la présidence de **M. François de MAZIERES**, élu président, à l'élection d'un **vice-président**.

Est déclaré candidat, **M. Jacques BELLIER**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne

33

A DEDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître

0

RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés

33

Majorité absolue

17

A obtenu : **M. Jacques BELLIER**: trente trois voix (33)

M. Jacques BELLIER ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été proclamé vice-président et a été immédiatement installé.

Absent pour la délibération : néant.

Election d'un vice-président

Il a été procédé, sous la présidence de **M. François de MAZIERES**, élu président, à l'élection d'un **vice-président**.

Est déclaré candidat, **M. Patrick CONFETTI**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne

33

A DEDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître

0

RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés

33

Majorité absolue

17

A obtenu : **M. Patrick CONFETTI**: trente trois voix (33)

M. Patrick CONFETTI ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été proclamé vice-président et a été immédiatement installé.

Absent pour la délibération : néant.

Election d'un vice-président

Il a été procédé, sous la présidence de **M. François de MAZIERES**, élu président, à l'élection d'un **vice-président**.

Est déclaré candidat, **M. Bernard DEBAIN**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne

33

A DEDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître

0

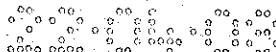
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés

33

Majorité absolue

17

A obtenu : **M. Bernard DEBAIN**: trente trois voix (33)



M. Bernard DEBAIN ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été proclamé vice-président et a été immédiatement installé.

Absent pour la délibération : néant.

Election d'un vice-président

Il a été procédé, sous la présidence de **M. François de MAZIERES**, élu président, à l'élection d'un **vice-président**.

Est déclaré candidat, **M. Gilles PANCHER**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	33
<i>A DEDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître</i>	0
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	33
Majorité absolue	17

A obtenu : **M. Gilles PANCHER**: trente trois voix (33)

M. Gilles PANCHER ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été proclamé vice-président et a été immédiatement installé.

Absent pour la délibération : néant.

Election d'un vice-président

Il a été procédé, sous la présidence de **M. François de MAZIERES**, élu président, à l'élection d'un **vice-président**.

Est déclaré candidat, **M. Olivier LEBRUN**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

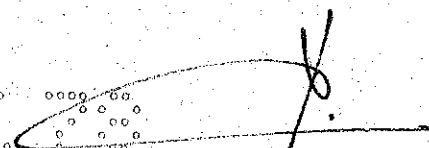
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	33
<i>A DEDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître</i>	0
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	33
Majorité absolue	17

A obtenu : **M. Olivier LEBRUN**: trente trois voix (33)

M. Olivier LEBRUN ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été proclamé vice-président et a été immédiatement installé.

Absent pour la délibération : néant.

Pour le Président,
par délégation,


Pascal Guéant
Directeur général des services